



# 97

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr)

site : <http://65.snuipp.fr/>

**c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

chers collègues,

1- CR audience intersyndicale du jeudi 16 mai - étaient présents : le DASEN et la chef de la DIPER, 2 SNUipp65, 2 SGEN-CFDT, 1 SE-Unsa

l'intersyndicale avait demandé une audience au DASEN pour clarifier les questions liées aux intérim de direction assurés par des collègues affectés au 2ème ou au 3ème mouvement, sur des postes dont la vacance s'est révélée après les opérations du 1er mouvement, et non pas dans le cadre du jeu normal du mouvement.

L'intersyndicale unanime s'est prononcée pour que ces postes soient proposés comme vacants au mouvement suivant pour que tous les collègues puissent les demander lors du mouvement en question.

En effet, la priorité pour interim ne peut-être conditionnée à des concours de circonstances, pénalisant les collègues qui avaient demandé ces postes lors du 1er mouvement et n'ont pu les obtenir car ils n'ont pas été libérés à ce moment-là. Ce qui est la règle pour les postes d'adjoints.

Exemple : poste de direction libéré après la CAPD du mouvement pour cause de mutation du conjoint, ou de départ à la retraite tardif, ou de décès d'un collègue.

**autres questions abordées par le SNUipp lors de l'audience :**

- le SNUipp65 avait écrit à l'administration pour lui demander comment elle comptait mettre en œuvre la possibilité ouverte par le MEN de **donner du temps** aux équipes pour la préparation de la réforme des rythmes, et notamment pour les collègues qui seraient affectés dans des écoles passant à 4,5 jours lors du mouvement 2013, en tant qu'adjoint ou directeur.

**réponses :**

- si réforme dès rentrée 2013 : accord pour dégager du temps sur 108h restant à effectuer (aide personnalisée, conseil des maîtres et anim péda) ; ces heures peuvent être regroupées. Les équipes peuvent aussi demander des remplaçants à leur IEN en fin d'année(fin juin et début juillet) pour travailler en commun. Les remplaçants seront affectés en fonction des possibilités ...

- si réforme reportée à 2014 : des temps seront prévus l'an prochain sur indication de l'IEN concernant le nombre d'heures possibles sur la 2ème journée de pré-rentrée, les heures de concertation (2 X 24h forfaitaires) , et la journée de solidarité.

- **organisation journée de solidarité** : le SNUipp65 a demandé au DASEN s'il donnait son accord pour que vous puissiez travailler en journée continue le 22 mai, étant donné qu'il n'y a pas d'élèves dans les écoles.

**réponse** : oui. Pour être couverts sur vos temps de déplacements, il vous suffit d'informer votre IEN par écrit en précisant vos horaires de travail ce jour-là.

- **mi-temps annualisé** : le SNUipp a demandé si serait reconduite cette année la possibilité qui avait été accordée l'an passé pour les collègues demandant un mi-temps annualisé et pour lesquels il n'y avait pas de complément de mi-temps possible, possibilité permettant de libérer leur poste à l'année pour faire des remplacements pendant leur mi-temps travaillé.

**réponse** : le DASEN va voir avec le service, mais si ça s'est fait l'an dernier, il n'a pas d'opposition de principe.

**faites-nous parvenir votre fiche de contrôle** (en pj du courriel n°92 ou sur notre site départemental en suivant ce lien : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1493>) et **votre fiche de demande de temps partiel** accessible sur : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1481>

2- calendrier des instances EN à venir :

► **CHSCT** : mardi **18 juin à 9h** à la demande du SNUipp.FSU65 sur les questions liées à la réforme des rythmes scolaires

merci de nous faire parvenir vos remarques, revendications, réactions, etc ...

nous prévoyons également de faire un bulletin spécial rythmes avec vos retours sur ce sujet : merci de nous donner votre accord pour publication avec votre nom

► **CTSD 1er degré** : mardi **18 juin à 14h** pour ajustements de rentrée

en pj vous trouverez les fiches effectifs à remplir et nous retourner pour le vendredi 14 juin de préférence, si vous souhaitez que nous défendions une demande d'ouverture pour votre école

► **CDEN** mercredi **19 juin à 15h** sur rythmes scolaires

cordialement  
joëlle noguère

